

---

**Réunion de la commission Emploi, qualification et  
revenus du travail du 19 septembre 2011**

**SYNTHÈSE**

---

*La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » s'est tenue le 19 septembre sous la présidence de Raoul Briet. Depuis la séance d'avril, Pôle emploi a mis en ligne des données sur le chômage indemnisé, reconstituant et même améliorant ainsi les séries qui étaient diffusées avant sa création en 2008. Le suivi du rapport de Foucauld s'est centré sur deux aspects : trajectoires sur le marché du travail et qualité de l'emploi. Grâce à un appariement du fichier historique de Pôle emploi et des DADS, une première analyse des trajectoires sur le marché du travail a pu être menée. La qualité de l'emploi fait actuellement l'objet d'intenses réflexions dans les instances internationales et européennes concernées. Celles-ci devraient déboucher sur des propositions concrètes dans les prochaines années. Le programme de travail 2012 est structuré autour de quatre grands axes : demande européenne et internationale dont la participation à l'ESS-net<sup>1</sup> sur les nomenclatures sociales européenne qui a été détaillé, demande locale, évaluation des politiques publiques et demande sociale. Les deux enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.*

Au vu des informations fournies par Bernard Ernst, il apparaît que Pôle emploi a tenu les engagements pris à la commission d'avril. Les retards dans la diffusion des données relatives au chômage indemnisé sont désormais comblés ou en voie de l'être. L'information accessible sur le site de Pôle emploi est même plus riche, malgré quelques ruptures de séries, que celle qui était auparavant diffusée par l'Unédic. Les chercheurs ont toutefois souligné que l'absence de chiffres pendant près de trois années était d'autant plus regrettable qu'elle coïncidait avec le déclenchement de la crise économique de 2008, tout en reconnaissant que la responsabilité n'en incombait pas aux services statistiques concernés.

La séance a ensuite fait le point de la mise en œuvre des recommandations du rapport de Foucauld en s'attachant à deux aspects particuliers : les trajectoires sur le marché du travail et la qualité de l'emploi. Du côté des trajectoires, des avancées ont été enregistrées grâce à l'appariement du fichier historique des demandeurs d'emploi (qui permet d'observer les personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi) et des DADS (qui enregistrent les périodes d'emploi salarié) que la Dares a réalisé en collaboration avec l'Insee et Pôle emploi. Comme l'a indiqué Thomas Le Barbançon pour la Dares, le dispositif ainsi développé ne couvre pas l'emploi salarié de la fonction publique d'État ni des employeurs de services à la personne. De plus, l'appariement s'est heurté à la qualité déficiente d'une fraction des identifiants. Malgré ces limites, deux études ont été menées et d'autres sont en cours. La première a permis de caractériser différents parcours et a montré qu'avec le temps les individus intègrent progressivement l'emploi salarié. Cette apparente stabilité au niveau global masque toutefois de nombreuses transitions individuelles. La seconde étude visait à analyser l'impact de la durée de l'indemnisation du chômage sur le retour à l'emploi, à partir de la comparaison des trajectoires de demandeurs d'emploi ayant travaillé entre sept et neuf mois (et donc éligibles aux filières 2 ou 3). Pour cette population, l'allongement de la durée d'indemnisation semble ralentir le retour à l'emploi, mais permettrait de limiter les pertes de salaires observées lors de la reprise d'emploi. Les participants ont exprimé le souhait que l'appariement entre les deux sources soit renouvelé à intervalles réguliers sur un champ complet d'emplois salariés.

La qualité de l'emploi est un concept complexe. Elle peut être en effet mesurée au niveau macro (qualité du marché du travail), au niveau méso (adéquation entre le poste de travail et les caractéristiques de la personne qui l'occupe) ou bien au niveau micro (contenu du travail proprement dit). Différents points de vue peuvent également être adoptés : celui des travailleurs (conditions de travail, satisfaction au travail), celui des employeurs (performance des salariés) ou celui des pouvoirs publics (qualité du fonctionnement du marché du travail). Alors que, dans les années 60 et 70, le concept était centré sur la qualité de la vie au travail, il a ensuite procédé d'une vision multidimensionnelle d'un emploi situé dans une dynamique et un environnement. Dans les années 2000, c'est une approche plus subjective qui s'est développée. La qualité de l'emploi est actuellement l'objet d'intenses réflexions au niveau international dans le cadre du BIT et au niveau européen (à la

---

<sup>1</sup> Regroupement de quelques instituts nationaux de statistique auquel Eurostat confère la mission de faire avancer un projet dans le cadre d'un contrat précis (objectif, durée, budget, etc...)

commission européenne, à l'Institut syndical européen (ETUI), à la commission économique de l'Europe pour l'ONU). Les travaux du BIT adoptent le point de vue le plus large en incluant les droits les plus fondamentaux tels que l'interdiction du travail forcé ou du travail des enfants. Ils devraient déboucher en 2013. Au niveau européen, c'est une approche en dimensions avec la proposition de plusieurs indicateurs (-clés ou de contexte) qui est retenue. Toutefois, l'ETUI a également élaboré un indice synthétique dans le but de faciliter les comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Sylvie Lagarde et Béatrice Sédillot ont ensuite présenté le programme de travail 2012. Celui-ci sera structuré autour des quatre grands axes du moyen terme : demande européenne et internationale, demande locale, évaluation des politiques publiques, demande sociale et questions d'actualité. Au niveau européen, le règlement régissant l'enquête emploi est en cours d'évolution afin de prendre en compte la mesure des flux. L'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires couvrira désormais l'ensemble du champ salarial grâce à son extension dès 2010 à l'administration et aux collectivités territoriales. De même, à partir de 2012, la mesure des emplois vacants sera étendue aux trois fonctions publiques. Les travaux de construction d'une nomenclature socio-économique européenne se poursuivront en 2012. L'année 2012 sera riche en ce qui concerne la formation tout au long de la vie avec la collecte de l'enquête européenne *adult education survey* et la réalisation d'un complément à l'enquête CVTS4 auprès d'un échantillon de salariés visant à croiser les réponses des employeurs et des employés sur les conditions d'accès à la formation. Les résultats peu concluants du pilote PIAAC projet d'enquête de l'OCDE sur l'évaluation des compétences des adultes, ont conduit le Système statistique public à adresser un courrier à l'OCDE alertant sur les difficultés rencontrées et demandant quelques adaptations du protocole afin d'être en mesure de respecter les critères de qualité exigés par le Comité du label. L'enquête finale pourrait avoir lieu à l'automne 2012.

Pour répondre aux demandes locales sur l'emploi et les revenus d'activité, la statistique publique s'appuie sur différentes sources administratives exhaustives : les DADS (déclarations annuelles de données sociales) et le SIASP (système d'information sur les agents des services publics) sont largement sollicités. Pour ce qui concerne l'emploi, le dispositif ESTEL permet d'ores et déjà de produire des estimations cohérentes de la zone d'emploi au niveau national. Néanmoins, l'exploitation des sources administratives lourdes doit être stabilisée et un travail d'expertise approfondi sera nécessaire pour faire progresser la qualité des données mises à disposition.

En ce qui concerne la demande sociale et les besoins d'évaluation des politiques publiques, la principale enquête réalisée en 2012 sera l'enquête sur les conditions de travail qui intégrera plusieurs recommandations du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux. La préparation d'autres enquêtes se poursuivra : l'enquête génération 2010 du Céreq et le dispositif Acemo dont la refonte s'achève. L'exploitation d'enquêtes réalisées en 2010 ou 2011 donnera lieu à des publications tant sur différents aspects du travail que sur l'impact de certaines des politiques publiques mises en place. Les résultats des travaux de prospective des métiers à l'horizon 2020 seront diffusés et le rapport du groupe de travail sur les services à la personne sera finalisé.

Monique Meron et Michel Amar pour l'Insee ont détaillé les travaux qui sont menés par l'ESS-net sur les nomenclatures socio-économiques européennes. Le besoin d'une nomenclature socio-économique européenne (*European Socio-economic Classification* (EseC)) est ancien et s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation des statistiques sociales. Le but est de construire des catégories harmonisées de stratification de la société basées sur la profession et les caractéristiques de l'emploi. Un premier projet d'EseC élaboré en 2006 mais très discuté est à l'origine du lancement d'un appel d'offre d'Eurostat auquel l'Insee a répondu. Les travaux que l'Insee a menés à cette occasion ont fait l'objet d'une rencontre du Cnis en septembre 2009 et débouché sur un nouvel appel d'offre d'Eurostat. La réponse élaborée par la France avec l'Italie, la Hongrie et la Tchéquie a été acceptée. L'idée est de créer un ESS-net pour construire une nomenclature harmonisée au nom d'Eurostat et pour tous les pays de l'Union européenne en se basant sur l'ISCO<sup>2</sup> 2008 (à deux positions) et les *core variables*<sup>3</sup> (statut et activité). Une demande d'évaluation des *core variables* et du codage ISCO fait également partie du projet. Le projet d'une durée de deux ans sera piloté par l'Insee. L'accent sera mis sur la concertation avec les INS européens et avec des chercheurs. Des rencontres avec l'ESAC (*European Statistical Advisory Committee*) sont également prévues.

Enfin le président, après avoir entendu la commission, a accordé un avis d'opportunité favorable aux deux enquêtes qui étaient présentées.

Avant la levée de la séance, Philippe Cuneo, au nom du Cnis et des membres de la commission « emploi, qualification et revenus du travail », a exprimé ses remerciements à Raoul Briet ainsi qu'à Sylvie Lagarde dont c'était la dernière réunion.

<sup>2</sup> En français CITP : classification internationale type des professions

<sup>3</sup> Variables de base, harmonisées et obligatoires